

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 7 AVRIL 2023**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRÉSORIER

Le Comité est amené à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2022 du Trésorier Principal au compte administratif du budget de la Caisse des écoles.

La balance de ce document financier présente un résultat global de clôture, hors reste à réaliser, de 2 158,31 euros, qui s'établit comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	2158,31 €		0,00 €	2158,31 €
Total	2158,31 €		0,00 €	2158,31 €

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A ARRÊTÉ la conformité du compte de gestion 2022 du Trésorier Principal avec le compte administratif 2022 du budget de la Caisse des écoles.

2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 du budget de la Caisse des écoles fait ressortir un solde global de clôture excédentaire de 2 158,31 euros issu des balances suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes : 120 000,00 €
Dépenses : 120 000,00 €
Solde antérieur : 2 158,31 €
Solde de clôture : 2158,31 €

Section d'investissement

Recettes : 0,00
Dépenses : 0,00
Solde antérieur : 0,00
Solde de clôture : 0,00

Total , solde de clôture : 2158,31 €

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

L'analyse du compte administratif 2022 de la Caisse des écoles affiche un résultat d'exploitation d'un montant de 2158,31 € tenant compte de la reprise du solde de l'année antérieure.

Il est rappelé que, depuis 2011, la gestion du Programme de Réussite Éducative (PRE) est confiée à la Caisse des écoles, exclusivement créée à cet effet.

Le Programme de Réussite Éducative de Lunel a connu une montée en charge importante depuis la crise sanitaire de 2020 qui s'est notamment confirmée en 2022.

Les indicateurs suivants en témoignent : 83 parcours individuels en 2022 et 2021, contre 62 en 2020 et 63 en 2019

Cette activité importante devrait se poursuivre en 2023 sur tout ou partie de l'année et de nouvelles entrées vont intervenir notamment à partir du mois de septembre avec une forte sollicitation de l'éducation nationale sur cette période.

Les différentes recettes et dépenses de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

	2020	2021	2022
RECETTES	114 740,43	121 910,59	122 158,31
Reprise du résultat N-1	2 240,43	1 910,59	2158,31
Subvention Etat	85 000,00	90 000,00	90 000,00
Subvention commune	27 500,00	30 000,00	30 000,00
DEPENSES	112 829,84	119 752,28	120 000,00
Dépenses référents (rémunération, formation, etc.)	47 326,55	53 319,02	58 570,20
Coordination et secrétariat (rémunération, frais de déplacement, etc.)	52 063,12	47 561	49 753,17
Actions partenaires PRE	10 680,00	15 349	10 702,30
Dépenses diverses	2 760,17	3 523,26	974 ,33
RÉSULTAT	1 910,59	2 158,31	2 158,31

En ce qui concerne la section d'investissement :

La Caisse des écoles en 2022 n'a effectué aucune opération en section d'investissement.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A **APPROUVÉ** le compte administratif 2022 du budget de la Caisse des Écoles.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Pas d'affectation de résultat car la Caisse des écoles n'a pas de section Investissement, l'excédent au fonctionnement reste au fonctionnement.

4. VOTE DU BUDGET 2023

Le budget de la Caisse des écoles de Lunel est constitué exclusivement d'opérations en lien avec le Programme de Réussite Éducative (PRE). Ce budget a été bâti en tenant compte des échanges qui se sont tenus dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires, lors de la réunion du Comité de la Caisse des écoles en date du 10 Février 2023.

Le budget de l'année 2023 est marqué par une stabilité des dépenses et des recettes par rapport à l'exercice 2022. En recettes, une reprise des excédents antérieurs sera par ailleurs effectuée.

Pour le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles, les chapitres budgétaires proposés sont les suivants :

	Budget 2022 après décision modificative	Réalisé 2022 (montants provisoires)	Budget primitif 2023
Pour les recettes de fonctionnement :			
Chap 002 (excédent N-1) :	2 158,31		2158,31
Chap 74 (dotations et subventions) :	120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL	122 158,31	120 000,00	122 158,31
Pour les dépenses de fonctionnement :			
Chap 011 (charges générales) :	120 000,00	120 050,43	122 158,31
Chap 65 (Autres charges de gestion courantes) :	0,00		0,00
Chap 67 (Charges exceptionnelles) :	2 158,31		0,00
TOTAL	122 158,31	120 050,43	122 158,31

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement. Il est rappelé qu'il ne présente pas d'opérations en investissement.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A ADOPTÉ par chapitre le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles.

5. BILAN DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE LUNEL

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif spécifique de la Politique de la Ville qui a pour finalité de restaurer l'égalité des chances pour les enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux. Il s'agit d'offrir des moyens et des outils nouveaux et/ou complémentaires au droit commun, permettant dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, l'accompagnement des enfants et de leur famille avec une prise en compte de la globalité de leurs difficultés. Ce dispositif concerne les jeunes âgés de 2 à 16 ans, domiciliés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de (QPV) et/ou scolarisés dans un établissement scolaire classé REP.

Le PRE se concrétise par la mise en place de parcours de réussite éducative formalisés par des contrats avec des objectifs évolutifs, travaillés avec les partenaires, et des temps d'échanges réguliers avec la famille et les professionnels concernés. Il ne se limite pas aux problématiques scolaires mais renvoie à six domaines d'intervention : culturel, éducatif, parentalité, santé, scolaire, sportif.

Les demandes les plus fréquentes sont liées aux apprentissages scolaires (lacunes, difficultés de compréhension, d'attention, manque d'autonomie, de motivation, défaut de maîtrise de la langue française) et à l'environnement personnel de l'enfant (problèmes de santé, troubles du langage, de la vision, manque de confiance en soi, déficit culturel ou de vie sociale, absence de loisirs, d'activités sportives) et qui la plupart du temps se cumulent. De plus certaines situations, on note aussi des carences éducatives, de la part de certains parents confrontés à leurs difficultés.

Les principaux objectifs à atteindre du PRE sont la réussite scolaire avec un accompagnement dans les apprentissages scolaire ; l'amélioration du comportement et du rapport à soi et aux autres, le renforcement de la maîtrise du français (élocution, expression, communication) ; l'ouverture culturelle et sportive ; la santé et la parentalité. Pour la majorité des 37 parcours sortants en 2022, les objectifs ont été largement atteints (78%).

En conclusion, Le PRE est un dispositif souple et réactif qui permet de mettre en place un accompagnement socio-éducatif et obtenir des résultats tangibles. Cependant on note une intensification des besoins depuis deux ans accentués par la crise sanitaire avec un allongement de la durée des parcours et une augmentation du nombre d'enfant sur la file active. Le volume d'interventions des référents est insuffisant pour répondre aux besoins, car contraint par le budget insuffisant. Ainsi il serait souhaitable de cadrer davantage le temps PRE avec une durée maximum des parcours d'un an dès la validation du parcours en équipe pluri-disciplinaire, afin de maintenir le

flux et l'enveloppe financière sans perdre en qualité dans la prise ne charge des difficultés en fonction de la situation individuelle.

Il est proposé de réfléchir aux points suivants :

- Réfléchir à un nouveau fonctionnement interne du PRE en lien avec la direction de l'Éducation de la Ville.
- Prendre en compte le futur périmètre QPV qui sera peut-être redessiné en fonction de la population dans le cadre du futur contrat de Ville.
- Articuler le PRE comme un outil de la Cité Éducative.

6. QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30.

Fait à Lunel,
Le 7 avril 2023

Pour le Président,
l'élu délégué



Michel CRÉCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Créchet", written over the printed name.